



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le mardi 9 février 2016 — Vol. 44 N° 60

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mardi 9 février 2016 — Vol. 44 N° 60

Table des matières

Élection du vice-président, M. Robert Poëti

1

Intervenants

M. Claude Cousineau, président

M. André Drolet

M. Sébastien Schneeberger

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en après-midi et en soirée pour tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mardi 9 février 2016 — Vol. 44 N° 60

Élection à la vice-présidence

(Dix-huit heures huit minutes)

Le Président (M. Cousineau) : Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Donc, nous allons procéder à l'élection d'un vice-président au sein de la Commission de l'économie et du travail, et, en vertu des articles 127 et 135 de notre règlement... L'article 127 précise que la vice-présidence, pour ce qui est de la Commission de l'économie et du travail, doit être du côté du gouvernement. Donc, c'est une personne qui vient du gouvernement. Alors, c'est l'article 127, c'est très clair là-dessus. Et puis, pour l'article 135, l'article 135 précise que, pour le vote, bien, ça prend la majorité de tous les groupes parlementaires qui sont autour de la table, c'est-à-dire majorité pour chacun des groupes.

Élection du vice-président, M. Robert Poëti

Alors donc, dans un premier temps, ça me prend une proposition, il faut que ça vienne du côté du gouvernement. Alors, M. le député de Jean-Lesage, vous avez une proposition à nous faire, oui?

M. Drolet : Oui, M. le Président. Merci. Merci. Merci. Je fais motion afin que le député de Marguerite-Bourgeoys soit élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Cousineau) : D'accord. Alors, est-ce qu'il y a d'autres motions? J'imagine que non. Alors donc, vous faites motion pour que le député de Marguerite-Bourgeoys soit le vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

M. Drolet : C'est bien ça, M. le Président.

Le Président (M. Cousineau) : Alors, en vertu de l'article 135, nous allons passer au vote. Est-ce que, du côté gouvernemental, c'est une motion qui est acceptée? C'est accepté?

Des voix : ...

• (18 h 10) •

Le Président (M. Cousineau) : D'accord. Alors, merci. Alors, on voit que...

Une voix : ...

Le Président (M. Cousineau) : Alors, du côté de...

Une voix : ...

Le Président (M. Cousineau) : S'il vous plaît! Du côté de l'opposition officielle, est-ce que cette proposition est...

Une voix : Oui.

Le Président (M. Cousineau) : Oui. Donc, c'est adopté. Parce que vous savez que, si quelqu'un dit que, non, ce n'est pas accepté, ça prend une autre motion. Alors, du côté du deuxième groupe d'opposition, M. le député de Drummond.

M. Schneeberger : Oui.

Le Président (M. Cousineau) : C'est approuvé. Alors donc, M. le député de Marguerite-Bourgeoys, vous êtes donc le nouveau vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

Alors, sur cette nomination, je suspends nos travaux jusqu'à 19 h 30. Vous pouvez laisser vos choses ici, la salle va être barrée.

(Fin de la séance à 18 h 11)